

Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette CAPD, revenons quelques instants sur une très récente annonce de notre ministre par voie de presse en début de semaine. Jean-Michel Blanquer, accompagné de la ministre des sports, a annoncé que dès la rentrée prochaine, des expérimentations d'un nouveau projet « Confiance et sport » seraient lancées dans des écoles et collèges volontaires pour aménager des après-midis « sport » pour les élèves. Les appels à candidature devraient prochainement être réalisés. Doit-on y voir une redéfinition des rythmes scolaires ? Si le SE-Unsa peut partager sans trop de difficulté la volonté de mieux penser la journée et la semaine de l'élève, et plus largement de l'enfant, dans sa globalité et son équilibre, il s'interroge sur le devenir de l'organisation de l'année. Paradoxalement, une telle organisation de journée nécessite un nombre de jours d'école plus élevé mais que le ministre a permis de réduire dès son arrivée en ouvrant la possibilité de supprimer les cinq matinées de classe. Rien n'est dit sur l'articulation de ces expérimentations avec les PEDT, les activités périscolaires ou encore le plan « Mercredi ». Pour le SE-Unsa, les annonces ministérielles sur le « sport à l'école » depuis la rentrée 2017 se sont multipliées sans jamais être accompagnées de moyens. On le voit ici encore, ce projet « Confiance et sport » n'est pas sans poser de nombreuses questions de mise en œuvre et faisabilité tout comme d'intentions réelles. Il laisse une fois de plus à penser à une impulsion politique séduisant par le discours et dévoilant petit à petit la part belle faite à l'autonomie et à la débrouille de chacun. Le SE-Unsa restera très vigilant sur les suites données à cette volonté d'expérimenter une nouvelle organisation de la journée, de la semaine et de l'année scolaire et une refonte des missions assignées aux personnels.

Cette CAPD doit traiter de l'avancement des professeurs des écoles.

L'année 2017-2018, année de mise en place du PPCR, a permis des acquis incontournables (mise en place de l'amélioration progressive des grilles indiciaires, accès à la hors classe sur une carrière complète, hausse du nombre de promus à la hors-classe ...) mais elle a aussi été marquée par plusieurs dysfonctionnements : retard de publication des textes et par ricochet des CAP, précipitation pour organiser deux campagnes à la classe exceptionnelle, interprétations locales des directives nationales, longue attente avant de connaître les contingents hors-classe, opacité dans l'attribution des appréciations, des critères de départage discutables... L'année a été particulièrement éprouvante, en premier lieu pour les intéressés, concernés par un avancement, un reclassement, une promotion de grade... Le SE-

Unsa porte de nombreuses revendications pour un ajustement dans la mise en place du PPCR : contre une appréciation figée pour l'accès à la hors-classe attribuée lors de l'année transitoire, pour un critère de départage basé sur l'ancienneté de service et non de grade, pour une meilleure prise en compte des retraitables dans les tableaux d'avancement à la hors-classe....

Nous étudierons aujourd'hui l'avancement accéléré aux 7ème et 9ème échelons. Les tableaux transmis font état de 4 et 6 professeurs des écoles passant respectivement aux échelons 7 et 9 cette année un an plus tôt que leurs collègues. Ces chiffres sont les mêmes que l'an dernier. Ils représentent cette année 28,5% de « boostés » au 7ème échelon et 27,2% de « boostés » au 9ème échelon. Nous approchons donc des 30% de promotions « accélérées » prévus par le PPCR pour les enseignants ayant eu un rendez-vous de carrière l'année précédente.

Si les collègues qui feront une carrière complète sont dorénavant assurés de pouvoir tous accéder à la hors classe, nous jugeons que les mettre en concurrence sur la base du mérite est tout à fait dommageable. Comme l'an dernier, nous dénonçons une part trop grande de l'avis par rapport à l'AGS dans l'établissement du barème.

Le bilan du mouvement intra-départemental 2018 est également à l'ordre du jour de cette CAPD. Avec un taux de « satisfaction » historiquement bas (29% contre respectivement 38%, 42%, 37% et 46% les années précédentes), le mouvement 2018 en Lozère traduit bien l'ampleur de la problématique générale de la mobilité pour les enseignants. Il est de plus en plus difficile de changer de poste ou d'obtenir un poste à titre définitif : des réalités largement insatisfaisantes pour les enseignants pour qui les opérations de mouvement intra départemental ont une importance majeure dans leur carrière et dans l'organisation de leur vie professionnelle et personnelle. Les nouvelles priorités légales à intégrer aux calculs des barèmes pour le prochain mouvement ont fait l'objet d'un groupe de travail départemental où le SE-Unsa a pu faire part de sa position que nous redisons ici : nous alertons sur le danger à trop catégoriser les personnels au risque qu'un trop grand nombre soit exclu du droit à la mutation dû à toutes et tous, nous demandons le maintien d'un mouvement complémentaire avec vœux, nous sommes opposés aux vœux géographiques, à plus forte raison au vœu géographique « large » et demandons a minima que les zones soient retravaillées si les vœux géographiques sont maintenus. Le respect des priorités légales doit aboutir à des règles mesurées.

Inquiet d'une impréparation laissant craindre des dysfonctionnements importants et chronophages pour les services des DSDEN, le SE-Unsa, avec d'autres organisations syndicales, a demandé au ministre de surseoir à la mise en œuvre de ces nouvelles modalités pour cette année et d'ouvrir de nouvelles concertations pour un mouvement des personnels plus juste et respectueux des demandes des enseignants.